



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
Conseil médical**

**Arrêté préfectoral n° 26-2022-11-02-00003 du 02/11/2022  
portant composition du conseil médical du département de la Drôme  
pour les agents de la fonction publique territoriale**

La préfète de la Drôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le code des pensions civiles et militaires ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 modifié relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° 26-2019-11-07-004 du 7 novembre 2019 fixant la liste des médecins agréés du département de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2022-10-06-0007 du 6 octobre 2022 modifiant la liste des médecins agréés du département de la Drôme ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Le conseil médical départemental, pour les agents de la fonction publique territoriale, est composé ainsi qu'il suit.

### I - Formation restreinte

Le conseil médical en formation restreinte comprend les médecins agréés désignés ci-dessous :

- Médecins membres titulaires :  
Docteur Danièle BETOULLE, présidente,  
Docteur Jean-Paul GRAND,  
Docteur Anne-Marie VIANNEZ-GAIDE,

En cas d'empêchement des membres titulaires, les médecins suppléants sont désignés parmi les praticiens suivants :

- Membres suppléants :  
Docteur Alain AMBROSINI,  
Docteur Bruno ANGLARET,  
Docteur Jeanine AUNAVE-GLESNER,  
Docteur René-Hélène BELLON,  
Docteur Dominique BUISSON,  
Docteur Jean-Charles CARTIER,  
Docteur Christian LEORIER,  
Docteur Jean-Marc MAUBERT,  
Docteur Pierre PIENIEK,  
Docteur Gérard SEYNAEVE.

S'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste figurant sur la liste des médecins agréés peut être amené à siéger.

### II - Formation plénière

Le conseil médical en formation plénière compétent à l'égard des agents de la fonction publique territoriale est composé :

- 1) des médecins membres désignés au point I de l'article 1er,
- 2) de deux représentants de l'administration des collectivités :

#### - Centre de Gestion

Titulaires	Suppléants
M. Philippe HOURDOU Mme Eliane GUILLON	Mme Sylvie PEROT M. François LAPLANCHE-SERVIGNE Mme Suzanne BROT M. William AUGUSTE

#### - Conseil départemental

Titulaires	Suppléants
M. Jacques LADEGAILLERIE Mme Aurélie ALLEON	Mme Véronique PUGÉAT Mme Geneviève GIRARD M. Fabien LIMONTA

- Conseil régional

Titulaires	Suppléants
M. Florent BRUNET Mme Sylvie PEROT	Mme Patricia PICARD M. Claude AURIAS M. Didier-Claude BLANC Mme Marlène MOURIER

- Mairie de Romans

Titulaires	Suppléants
M. Philippe LABADENS Mme Annie-Claude COCOUAL	Mme Jeanine TACHDJIAN Mme Berthe FACCHINETTI Mme Nathalie LENQUETTE

- Service départemental d'incendie et de secours

Titulaires	Suppléants
Mme Françoise CHAZAL M. Karim OUMEDDOUR	Mme Emeline MEHUKAJ-MATHIEU M. Gérard ORIOL M. Christophe FERET M. André Gilles

- Valence Romans Agglomération

Titulaire	Suppléant
Mme Dominique GENTIAL Mme Séverine BOUIT	Mme Eliane GUILLON Mme Françoise AGRAIN

- Mairie de Valence

Titulaire	Suppléant
Mme Véronique PUGEAT M. Dominique REYNAUD	Mme Nancie MASSIN M. Pierre-Olivier MAHAUX Mme Marie-José SEGUIN M. Pierre BREDEAU

3)- de deux représentants des personnels, selon les désignations ci-dessous :

- Centre de Gestion

Catégorie A

Titulaire	Suppléant
Mme Françoise CASALINO Mme Audrey ARMISSOGLIO	Mme Elisabeth SAILLANT M. Loïc CHARPENET M. Michel BELTREMIEUX M. Joseph SAFADI

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Thérèse BOYER-FLEURET M. Jérémy GAUTHIER	Mme Myriam BENAÏED M. Manuel HERRERO Mme Cécile BRUNEL

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Mme Hadda M'HAOUI M. François CHATRON	M. Guillaume FEUGIER M. Laurent RUPPERT Mme Nathalie OUAKOLO M. Jesus MADRID

- Conseil départemental

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Mme Élisabeth COLLIN Mme Sarah PRISCA ISENMANN	Mme Béatrice GERLAND Mme Bernadette JUTHIER Mme Élisabeth MICOULET Mme Véronique MICHEL

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
M. Jean-François GALLAND M. Aurélien POMET	Mme Célia HATTON Mme Raphaëlle NALLE M. Thomas FREYDIER Mme Myriam PASCAL

Catégorie C

Titulaire	Suppléant
Mme Amel EL KILANI M. Lionel ROUVEYROL	M. Sylvain GRAMOND PONCET Mme Karine CHAPAPRIA M. Idir MEZOUANE Mme Séverine BLACHE

- Conseil régional

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre CHARDONNET Mme Maria TOMANOV	M. Claudie COSTE Mme Laurence FRET-Y-PERRIER Mme Marie-Anne DESJARDIS-CANIS Mme Christilla DAMBRICOURT-COMPARIN

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
M. Patrick DEVAUX Mme Alexandrine AURAY	Mme Muriel RODRIGUES Mme Irène PENARD Mme Clarisse MALSERT

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
M. Mickaël VALLON M. Severino PAOLAZZI	Mme Céline SANZ Mme Corinne VERDIER M. Jean-Christophe TOLLER M. Jérôme FIORENTINO

- Mairie de Romans

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Mme Laurence LOPEZ M. Etienne FOLLEA	Mme Anne BERARDIN Mme Fanny HAZEBROUCQ

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
M. Cherif BOUKHARI Mme Pascale SAUJOT-NOALHYT	Mme Jamaa ADAROUCHE Mme Béatrice BERTRAND

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Mme Nassira LIGER Mme Nathalie MILAN	Mme Angélique KARTACHOFF TARABOUKINE Mme Christelle GLEE Mme Béatrice ROSSI M. Charles BONNET

- Service départemental d'incendie et de secours

Représentants du personnel administratif et technique

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Mme Christelle WOLF	Non représenté

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Mme Laure SALVI Mme Marie-Stéphane BERNADO	M. Bruno BLANC Mme Mélanie SAURET M. Nicolas PEINADO

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Mme Géraldine PAULET Mme Christel PELE	Mme Céline ROUDIER M. Bruno QUERRE Mme Brigitte BALLORE M. Christian CHAPUT

Représentants des sapeurs-pompiers professionnels

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre LAMADE M. Eric MONTAGNE	M. Pierre-Marie GRANDCOLAS M. Frédéric WATRIN M. Nicolas HERITIER M. Christophe DURINGER

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
M. Joseph PEREZ M. Christophe LEPSTEUR	M. Guillaume ANGLADA M. Mickael BOURGUIGNON M. Baptiste DEVIS Mme Juliette IZART

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
M. Roland BOULANGER M. Franck PELLETIER	M. Julian REGAL M. Guillaume ANGLADA M. Frédéric GREFFE M. Franck SABART

Représentants des sapeurs-pompiers volontaires

Représentants des médecins du SDIS

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Gérard MILLIER	Mme le Docteur Véronique FRIXON-MARIN

Toutes catégories cofondues

Titulaires	Suppléants
M. Didier BAYON	M. Pierre-Marie GRANDCOLAS

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Pas de représentant	Pas de représentant

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul DUCHEMANN	M. Boris BOULADE M. Olivier MORIN

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Pas de représentant	Pas de représentant

- Valence Romans Agglo

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Mme Viviane RAGEAU M. Jean-Frédéric BEMANANJARA	Mme Nadège GAUTIER Mme Claire-Marie LENOIR Mme Catherine DAMIRON-FOUILLAND

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
M. Armel COMBAT Mme Pascal CHAZALET	Mme Juliette GALIANA M. Nicolas DIAS M. Yvan SOB CZAK

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
M. Jérôme CORREIA Mme Stéphanie SORO	Mme Priscilla LOPEZ Mme Sylvie REYNAUD M. Nicolas LASALLE

- Mairie de Valence

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Mme Adeline BOULET Mme Lucie GODAYER	M. Pierre PANAFIEU Mme Emmanuelle GAGNARD M. Philippe MILAN

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle FALZON Mme Caroline MOREAUX	Mme Béatrice ROUSSEL Mme Clara VIEUGUET

## Catégorie C

Titulaires	Suppléants
M. Anthony NGUYEN Mme Marie-José BOUCHET	M. Claude VAUCHEL M. Hervé DUBOC Mme Nicole RASOAVELONTRASINA

Article 2 : Le Docteur Danièle BETOULLE est désigné comme présidente/instructrice du conseil médical départemental. En cas d'absence du médecin-président/instructeur en séance, la présidence est assurée par le médecin qu'il aura désigné ou, à défaut, par le plus âgé des médecins présents. L'instruction des dossiers soumis au conseil médical peut être confiée aux autres membres du conseil.

Article 3 : La durée du mandat des membres du conseil médical en formation plénière est de trois ans. Le mandat des représentants de l'administration et du personnel prend fin lorsqu'ils cessent d'appartenir au conseil au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : Le conseil médical dispose d'un secrétariat placé sous l'autorité de son président.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme. Le tribunal administratif peut être saisi par écrit ou sur l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 6 : L'arrêté préfectoral n° 26-2022-06-30-00002 du 30 juin 2022 portant composition du conseil médical en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale du département de la Drôme est abrogé.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Valence, le 02 NOV. 2022

La Préfète,

  
Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet

Delphine GRAIL-DUMAS